

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Références réglementaires

- Articles L 6353-1 du Code du Travail
- Les C.G.V sont consultables sur notre site Internet



Prérequis

Français lu, écrit et parlé.

De préférence, personnes en bonne santé et concernées par la vie de l'entreprise (sans distinction de niveaux hiérarchiques).



Public concerné

Tout type d'établissement.



Délais d'accès

Dates à convenir ensemble. Formation disponible toute l'année en présentiel ou à distance



Modalités d'accès

L'accès à nos formations peut être initié soit par l'employeur, soit par le salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié



Accessibilité

Afin d'identifier les besoins, merci de contacter le référent handicap Michael KELFA



1 500€ HT



Cf Convention



4 à 10 personnes



14 H

➤ **Objectifs pédagogiques**

Permettre aux entreprises de se conformer au Code du Travail. Réagir efficacement face à un accident en milieu professionnel, savoir-faire un examen succinct, déclencher une alerte et adopter les gestes de secours en fonction de l'état de la victime.

➤ **Programme de la formation**

- ✓ Le sauveteur secouriste du travail
 - Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
 - Présentation du moniteur et des participants (si possible par le médecin du travail)
 - Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
 - La prévention des risques professionnels
 - Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail ? (présentation du programme "conduite à tenir en cas d'accidents")
 - Protéger, examiner, faire alerter, secourir
 - La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime sera reprise au cours de chaque séance pratique
- ✓ Recherchez les risques persistants pour protéger :
 - Risque d'écrasement
 - Risque d'électrisation
 - Risque d'incendie ou d'explosion
 - Risque d'asphyxie



CONSEILS

112, Avenue de Paris - 94300 VINCENNES

01 86 98 35 97 - michael.kelfa@gmail.com

EURL – Capital 5000 € – SIRET 499 839 074 000 22

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 94075 2594

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- ✓ Examiner rapidement la victime pour faire alerter
 - Est-ce que la victime saigne abondamment, répond aux questions, respire
 - Organisation des secours dans l'entreprise
 - Qui prévenir, comment prévenir
 - Organisation des secours publics
 - Qui appeler hors de l'entreprise en fonction des consignes
 - Occupation des locaux
 - La responsabilité des différents intervenants
- ✓ Secourir
 - La victime saigne abondamment :
 - Compression manuelle
 - Pansement compressif
 - Cas particuliers
 - La victime s'étouffe :
 - Désobstruer les voies aériennes d'un adulte ou d'un enfant
 - Désobstruer les voies aériennes d'un nourrisson
 - Mettre au repos
 - La victime se plaint et/ou présente des signes anormaux :
 - Mettre au repos
 - Écouter
 - Questionner
 - Apprécier l'état de la victime
 - La victime se plaint de brûlures :
 - Arroser pour éteindre et refroidir
 - Arroser pour rincer et déshabiller
 - Cas particuliers
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements :
 - Éviter toute manipulation intempestive
 - La victime ne répond pas, mais respire
 - Mise sur le côté
 - Couvrir la victime
 - Assurer une surveillance: conscience, respiration jusqu'à l'arrivée des secours
 - La victime ne répond pas, ne respire pas
 - Réanimation cardio-pulmonaire (massage cardiaque externe associé au bouche à bouche / Défibrillateur) chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.



CONSEILS

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

➤ **Méthodes pédagogiques**

Théorie (exposés et débats)

Pratique (mises en situation)

➤ **Moyens pédagogiques**

Mannequins avec masques individuels, équipements divers de mise en situation, tableaux récapitulatifs ...

➤ **Modalités d'évaluation**

Lors de la formation, l'évaluation des stagiaires est faite à l'aide de tests pratiques (exercices sur cas pratiques) et théoriques (tests à l'oral en classe) qui ponctuent la formation du début à la fin.

La validation finale des acquis se fait par le formateur lors de mises en situation dans le cadre de cas concrets.

Les stagiaires sont jugés sur la bonne application des notions étudiées lors de la formation ainsi que sur leurs connaissances théoriques et leur esprit de secouriste.

➤ **Formalisation à l'issue de la formation**

Certificat de sauveteur secouriste du travail

Document de synthèse remis à chaque titulaire du certificat

➤ **Suivi de formation**

Feuilles d'émargement

➤ **La prestation comprend**

Mise à disposition d'un animateur

Mise à disposition du matériel pédagogique

Déplacement (si requis)

La délivrance des Certificats SST

maj Nov 24



CONSEILS

112, Avenue de Paris - 94300 VINCENNES

01 86 98 35 97 - michael.kelfa@gmail.com

EURL – Capital 5000 € – SIRET 499 839 074 000 22

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 94075 2594